

Les engagements des cabinets conseil

- **Appliquer les valeurs du réseau Assurance Maladie Risques Professionnels**
 - o LA PERSONNE : respect, confidentialité, adhésion et implication des personnes dans la démarche de prévention,
 - o LA TRANSPARENCE : définition d'objectifs clairement énoncés, prenant en compte les situations réelles de travail,
 - o LE DIALOGUE SOCIAL : implication et participation des instances représentatives du personnel à la politique de prévention mise en place par la direction.
- **Engager une démarche de prévention primaire devient « Accompagner une démarche de prévention primaire »**
 - o L'intervention du cabinet est centrée sur le travail et son organisation. Elle aboutit à une évaluation des conditions de réalisation du travail et des risques professionnels, la réalisation d'un diagnostic approfondi et la mise en place d'un plan d'actions.
- **Apporter ses compétences et son expertise pour aider l'entreprise**
 - o Analyser la demande de l'entreprise, les enjeux et les besoins en matière de prévention des TMS et/ou RPS,
 - o Mettre en œuvre une démarche participative adaptée à la situation de l'entreprise
 - o Analyser les situations de travail et évaluer les risques professionnels en utilisant des outils adaptés
 - o Coconstruire les actions de prévention et permettre leur mise en œuvre
 - o Favoriser le transfert de compétences à l'entreprise pour pérenniser la démarche
- **Participer à des rencontres CARSAT... devient « Participer au réseau d'animation des cabinets conseils de la CARSAT Centre Ouest »**
 - o Contribuer à minima à une rencontre annuelle
 - o Réaliser un bilan annuel des interventions réalisées dans le cadre du conventionnement
 - o Témoigner et échanger sur ses pratiques entre pairs
 - o Témoigner sur ses interventions auprès d'entreprises (conférences, ateliers, vidéos de sensibilisation...)